

Avis écrit du Forum des Jeunes sur le projet de loi organisant l'envoi d'une lettre aux jeunes pour leur proposer de participer au Service militaire volontaire

Préambule

Le Forum des Jeunes remercie la Commission pour la demande d'avis : il est précieux que les responsables politiques interpellent les jeunes et les organes qui les représentent lorsqu'ils implémentent des politiques qui concernent directement la jeunesse. Cette note représente la position du Forum des Jeunes, l'organe d'avis officiel représentant les jeunes belges francophones. Elle est complémentaire à la contribution de notre homologue néerlandophone, le Vlaamse Jeugdraad, et est soutenue par notre homologue germanophone, le Rat der deutschsprachigen Jugend.

Traditionnellement, le Forum des Jeunes réalise de larges consultations de jeunes. Le [Décret](#) l'organisant prévoit en effet qu'il consulte au moins 1000 jeunes avant toute prise de position dans le cadre d'un Avis officiel. Dans le cas présent, cette procédure n'a pas été mise en œuvre, le délai laissé par la demande de la Commission étant court!

Cependant, pour nourrir les réflexions des lignes qui suivent, Le Forum des Jeunes :

- S'est appuyé sur un Avis officiel rendu en avril 2024, intitulé [Services \(bien\) compris](#) et consacré à la vision qu'ont les jeunes de l'engagement dans des processus comme le Service citoyen ou le Service d'utilité collective, projet porté par la ministre Dedonder lors de la législature précédente;
- A également recouru à ses Mémoires [Être jeune en 2021](#) et [Être jeune en 2023](#) qui donnent une image précise des préoccupations, des intérêts et des espoirs de la jeunesse francophone belge;
- A rencontré des membres du cabinet de la Défense;
- A échangé avec le Délégué général aux Droits de l'enfant;
- A organisé une soirée d'échanges avec ses membres sur la problématique.

Ce sont ces travaux et démarches qui consolident et justifient méthodologiquement les lignes qui suivent.

Introduction

L'avis demandé par la Commission de la Défense concerne un projet de loi organisant l'envoi d'une lettre aux jeunes et c'est bien de cela dont il sera question dans les lignes qui suivent. Cependant, il nous paraît important de préciser d'emblée que nous évoquerons également certains aspects du projet de Service militaire volontaire qui nous paraissent encore flous à l'heure actuelle. Si cette lettre devait voir le jour, son contenu devrait clairement expliciter les conditions et implications de l'engagement proposé aux jeunes. En outre, le Forum tient à souligner l'importance de maintenir, comme c'est d'ailleurs annoncé dans le projet de loi, le caractère strictement volontaire de cet éventuel futur service militaire.

1. Décret du Forum des Jeunes, Article 11. - § 1er. Lorsqu'une demande d'avis émane du Gouvernement ou du Parlement, le Forum des jeunes dispose d'un délai de 6 mois maximum pour le remettre.

Concrètement, l'avis s'articule en quatre temps : 1. Envoi d'une lettre aux mineurs et Droits de l'enfant ; 2. Proportionnalité de la mesure; 3. Pertinence de la délivrance du message de la lettre à une jeunesse déjà marquée par des crises multiples ; 4. Considérations techniques.

1. Courrier et Droits de l'enfant

Dans la mesure où le courrier envisagé partirait en novembre 2025 à l'attention de jeunes nés en 2008, il toucherait donc des mineurs, c'est-à-dire aux yeux de la loi, des personnes protégées par la Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) dont la Belgique est signataire. Le projet nous paraît donc poser notamment des questions relatives à l'article 16 de la CIDE sur la protection des données des mineurs. Ces points ont également attiré l'attention du Délégué Général aux Droits de l'enfant.

Recommandations

- Afin de respecter le droit à la vie privée des mineurs, le Forum des Jeunes et le Délégué général aux droits de l'enfant recommandent que la lettre soit préférentiellement envoyée aux jeunes majeurs;
- Si malgré tout il y a envoi aux mineurs, il nous apparaît que les personnes détentrices de l'autorité parentale devraient également être informées de cette démarche auprès des jeunes pour permettre un échange sur le sujet au niveau familial;
- En outre, seules les données strictement nécessaires devraient être communiquées;
- Il semble par ailleurs logique que la Défense ne reçoive les informations que sur les jeunes qui auraient manifesté leur intérêt. Dans un premier temps, le courrier "généraliste" devrait être envoyé par les services du registre national;
- Comme il est stipulé dans le projet de loi qu'il n'y a aucune obligation pour le jeune de donner suite à cette lettre, le Forum des Jeunes pense utile que cela soit bien précisé dans la lettre elle-même, ceci pour éviter toute forme d'instrumentalisation.

2. Proportionnalité de la mesure

Le Forum des jeunes s'interroge sur la proportionnalité de la mesure : la Défense utilise déjà de nombreux canaux pour faire connaître son action (campagnes publicitaires, animations dans les écoles, présence dans des lieux commerciaux...). Est-il vraiment nécessaire de déployer une action vers l'ensemble des jeunes? Certes, les besoins en recrutement de l'armée sont importants, mais une telle démarche paraît excessive.

Comme le rappelle l'Autorité de protection des données, il convient de démontrer le caractère strictement nécessaire d'une telle mesure. Or, dans le cadre d'un service militaire volontaire, il ne semble pas pertinent de solliciter indistinctement tous les jeunes. Enfin, cette initiative soulève une question de principe : sur quelle base déterminer, à l'avenir, les autres situations qui pourraient justifier l'envoi de courriers similaires et l'usage des données personnelles des jeunes à des fins de communication institutionnelle ?

Recommandation

- Le Forum des Jeunes invite à une réflexion sur la pertinence d'un appel aussi universel alors que la Défense dispose d'autres moyens de promotion.

3. Contenu de la lettre et état de la jeunesse

Se fondant sur les propos des jeunes qu'il rencontre, le Forum des Jeunes a souvent souligné l'impact sur les jeunes des crises qui affectent le monde actuel. Crises climatique, géopolitique, économique, augmentation de la pauvreté, effondrement de la biodiversité..., tous ces phénomènes ont un retentissement considérable. Aujourd'hui, beaucoup s'accordent – notamment dans la sphère politique - pour considérer que restaurer la santé mentale des jeunes constitue une priorité. L'explosion du nombre de suicide, la réticence à avoir des enfants ou à s'engager dans la vie professionnelle sont autant de symptômes qui ne trompent pas : les jeunes manquent de repères, éprouvent des difficultés à se projeter. Bien sûr, il ne faut pas généraliser : il y a des jeunes qui se portent bien, mais il y a néanmoins des tendances lourdes. Aujourd'hui, la jeunesse peine à trouver des Récits de société fédérateurs.

Il est clair que cette difficulté peut entraîner une affiliation à des récits délétères, qu'il s'agisse de ceux que susurrent les addictions ou que clament des influenceurs nauséabonds, plaidant les uns pour le culte de la maigreur, les autres pour la puanteur masculiniste.

Mais il reste évident que les jeunes se porteraient mieux si la société dans laquelle ils vivent leur proposaient des idéaux fédérateurs. Dans ce domaine, le monde politique a un rôle éminent à jouer. Le Forum a toujours plaidé pour des contacts nourris entre les responsables politiques et les jeunes, car justement les politiques peuvent proposer des visions sociétales fédératrices et des engagements porteurs de sens. Et par ailleurs, les jeunes peuvent offrir aux politiques des témoignages de vécus que ces derniers ont parfois un peu tendance à oublier.

Voir le gouvernement fédéral envisager de communiquer aux jeunes de 17 ans pourrait prêter à se réjouir. Mais à une condition : que le message porté contribue précisément à permettre aux jeunes de pouvoir reconstruire du sens. Il pourrait donc paraître surprenant qu'en une première occasion, le gouvernement fédéral ne parle que de risque majeur et de contexte international délétère. Très clairement, les jeunes pourraient y trouver une source de stress et en ressentir un sentiment d'intrusion.

Recommandations

- Le Forum des Jeunes suggère que si le gouvernement s'adresse aux jeunes en voulant travailler sur la « résilience sociétale », alors il conviendrait de parler des différents types d'engagements proposés aux jeunes pour améliorer la société. L'engagement dans le cadre du service militaire peut en être un, mais les initiatives sociétales dans le non-marchand, le Service citoyen ou le volontariat en sont d'autres. Même si la lettre se présente comme une promotion du service militaire volontaire, elle doit pouvoir mentionner les autres manières de s'engager.
- L'armée ne peut être le seul horizon présenté aux jeunes par le gouvernement à travers une communication universelle qui viserait tous les jeunes de 17 ans pendant, et ce, sur plusieurs années.

4. Considérations techniques

Recommandations sur l'envoi de la lettre

- Le Forum estime que l'évaluation de la loi ne doit pas attendre 10 ans. Nous recommandons une évaluation quinquennale, sauf pour la première évaluation qui devrait avoir lieu après deux ans. Le Forum des Jeunes et d'autres organismes représentatifs de la jeunesse pourraient être associés à cette évaluation;
- La lettre doit informer clairement les jeunes sur l'engagement qu'elles et ils prendraient en s'engageant, en termes de devoirs mais aussi de droits;
- Le Forum des Jeunes suggère d'être associé, avec d'autres organismes représentatifs de la jeunesse, à la rédaction de la lettre. Le cabinet a donné son accord pour un droit de regard. Nous plaiderions volontiers pour une co-construction, associant également des jeunes;
- L'envoi d'une lettre dans le contexte prévu par le projet de loi ne peut être comparé avec l'envoi d'un courrier par la ministre Verlinden dans le cadre de l'accession au droit de vote pour les élections européennes des jeunes de 16 ans, tant les implications pour les jeunes sont différentes.

Recommandations sur les conditions du service militaire volontaire (à intégrer dans la lettre quand ce point sera clarifié).

- Une réflexion plus approfondie doit avoir lieu sur la protection sociale pendant le Service militaire volontaire et sur les acquis sociaux que le Service procurerait;
- Le processus de valorisation des compétences acquises doit être clarifié;
- La solde octroyée aux jeunes est incitative : il faut cependant veiller à ce qu'elle ne pousse pas des jeunes à interrompre un parcours de formation ou d'études pour cette seule raison.

Conclusion

Le Forum des Jeunes rappelle les points fondamentaux de son argumentaire:

- Il juge préférable que l'envoi du courrier concerne les jeunes majeurs;
- Il attire l'attention sur la nécessité d'informer complètement les jeunes sur les modalités de ce à quoi ils s'engagent et les possibilités au terme de l'engagement, notamment en termes de reconnaissance de compétences ou de carrière à la Défense;
- Il insiste sur la nécessité de mettre en avant d'autres formes d'engagement des jeunes, afin que la Défense ne soit pas présentée comme le seul horizon possible;
- Il invite à une réflexion sur la pertinence d'un appel aussi universel alors que la Défense dispose d'autres moyens de promotion;
- Il demande que les droits sociaux accordés aux jeunes dans le cadre d'un Service militaire volontaire soient les plus larges;
- Il recommande que les Conseils de jeunesse soient associés à la rédaction du courrier et aux processus d'évaluation de la loi;
- Il estime préférable que l'évaluation soit quinquennale avec une première évaluation après deux ans.